

**Acquisition d'une parcelle de terrain à Mme BONNEFOY Andrée,
épouse JOUFFROY, Chemin des Montboucons**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 23 juin 1997, le Conseil Municipal a délibéré sur l'acquisition de terrain à Mme BONNEFOY dans le cadre de la réalisation du Pôle Sportif des Montboucons.

L'indemnisation avait été calculée sur une contenance forfaitaire de 31 000 m², parce qu'il existait une différence de surface entre l'acte de propriété du vendeur, soit 31 109 m² et la surface cadastrale, soit 30 745 m².

A la rédaction de l'acte, seule la surface cadastrale, soit 30 745 m² a été retenue.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la modification de surface acquise.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 24 février 1998.